



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 février 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le mardi 12 février 2019 à 19 h, sous la présidence du maire, M. Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président de la Communauté maritime
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux

Quelque seize personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

CM1902-1231

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2019
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 février 2019

- 7.2 Finances
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
- 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.5.1 Adoption du protocole d'intervention relatif aux services d'urgence en milieu isolé – Révision de décembre 2018
- 7.6 Aménagement du territoire
 - 7.6.1 Autorisation de signature – Entente de financement concernant le support financier de certaines actions du Plan d'action du secteur forestier du territoire des Îles-de-la-Madeleine
- 7.7 Développement du milieu et des communications
 - 7.7.1 Journées de la persévérance scolaire – Déclaration de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
- 7.8 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
 - 7.9.1 Autorisation d'appel d'offres – Travaux de construction – Projet : Centre de services publics et rénovation de garages
- 7.10 Réglementation municipale
 - 7.10.1 Avis de motion – Règlement n° CM-2019-03 sur la rémunération des élus et autres conditions de travail
 - 7.10.2 Dépôt du projet de règlement n° CM-2019-03 sur la rémunération des élus et autres conditions de travail
 - 7.10.3 Adoption du Règlement d'imposition n° CM-2019-01 décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2019
 - 7.10.4 Adoption du Règlement n° CM-2019-02 amendant les règlements d'emprunt n^{os} A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement d'imposition annuel n° CM-2019-01
- 8. Affaires diverses
 - 8.1 Nomination d'un procureur suppléant – Cour municipale des Îles-de-la-Madeleine
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance



No. de résolution
ou annotation

CM1902-1232

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 février 2019

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2019

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2019.

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Le président, Jonathan Lapierre, fait le point sur les divers rencontres et comités qui se sont tenus depuis la dernière séance du conseil de la Communauté maritime.

Comité de travail sur la desserte maritime des Îles-de-la-Madeleine – Souris

Le président fait rapport de la première rencontre du comité de travail, dont le mandat est d'explorer les avenues possibles relativement à l'amélioration des tarifs et de l'accès en période estivale pour la population locale, formuler des recommandations au gouvernement fédéral et au Groupe CTMA à l'égard de stratégies à déployer en vue d'obtenir un contrat à long terme avec le fédéral et de proposer des idées dans la perspective de la construction d'un nouveau navire. Cette première rencontre a permis d'établir un échéancier et de préparer une démarche de consultation au sujet de la desserte maritime les Îles-de-la-Madeleine – Souris.

Comité de travail sur la liaison les Îles-de-la-Madeleine – Montréal

Le président fait rapport de la rencontre tenue à Québec au sujet du service de navigation entre les Îles-de-la-Madeleine et Montréal (cargo) incluant le service de croisières. Pour le moment, le gouvernement du Québec souhaite prendre un temps d'arrêt avant de se prononcer.

Le maire des Îles a été désigné comme observateur et répondant du milieu dans ce dossier. Le comité procède actuellement à la mise en commun de l'information pour une éventuelle prise de décision par le gouvernement incluant la question de propriété du nouveau navire. Un rapport est attendu pour le 31 mars et le gouvernement devrait pouvoir être fixé sur son orientation dans ce dossier en juin prochain.

Dossier du câble optique

Le président transmet ses inquiétudes et observations à la suite de la tempête de novembre dernier, au cours de laquelle il y a eu bris du câble optique, ce qui a occasionné la rupture des communications entre l'archipel et le continent.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 février 2019

À ce jour, Bell n'a toujours pas transmis d'information quant à ce bris. Demande est faite au gouvernement pour s'assurer d'avoir un lien de communication additionnel (back-up) pour la sécurité et d'installer un troisième câble lorsqu'Hydro-Québec procédera à l'installation d'un câble sous-marin pour l'alimentation électrique de l'archipel. Plusieurs organisations et entreprises ont déjà acquis des équipements de communication pour pallier tout bris de communication éventuel.

CM1902-1233

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 11 au 28 janvier 2019 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 051 342,19 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil de la Communauté maritime en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

CM1902-1234

Adoption du protocole d'intervention relatif aux services d'urgence en milieu isolé – Révision de décembre 2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le 12 juin 2018, un protocole d'intervention relatif aux services d'urgence en milieu isolé;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la demande du ministère de la Sécurité publique, certaines modifications ont été apportées au protocole;

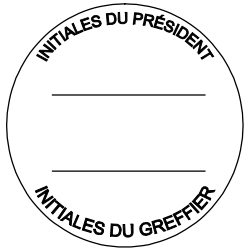
CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie dépose au conseil, séance tenante, la dernière mise à jour du document daté de décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime adopte le « Protocole d'intervention révisé – Services d'urgence en milieu isolé » comme révisé par le Service de sécurité incendie;

qu'une copie de ce document soit transmise au ministère de la Sécurité publique pour approbation.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 février 2019

CM1902-1235

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Autorisation de signature – Entente de financement concernant le support financier de certaines actions du Plan d'action du secteur forestier du territoire des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a soumis à la Communauté maritime une entente de financement dont l'objectif est de permettre la réalisation d'activités favorisant l'aménagement durable du territoire forestier et la mise en valeur de la ressource forestière sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs souhaite renforcer les rôles en matière de développement économique et régional et s'assurer que les décisions répondent davantage aux besoins exprimés par la population;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de définir le financement et les engagements des parties par la signature d'une entente rédigée à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise son président, Jonathan Lapierre, à signer l'Entente de financement (2018-2021) concernant le support financier de certaines actions du Plan d'action du secteur forestier du territoire des Îles-de-la-Madeleine avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

CM1902-1236

Journées de la persévérance scolaire – Déclaration de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la région, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement au Québec;

CONSIDÉRANT QUE plus d'un jeune sur cinq aux Îles-de-la-Madeleine célèbre leur 20^e anniversaire sans avoir obtenu un premier diplôme ou une première qualification;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Îles s'est donnée, dans le cadre de son nouveau plan d'engagement



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 février 2019

vers la réussite, l'objectif de porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification avec une cible intermédiaire de 84 % en 2022;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative est un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement et qui doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant la personne pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Persévérance scolaire (GPS), en collaboration avec Complice – Persévérance scolaire Gaspésie-Les Îles, coordonne du 11 au 22 février 2019 la 14^e édition des Journées de la persévérance scolaire qui se déroule simultanément dans toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire auront pour thème régional la conciliation travail-étude dans l'objectif de sensibiliser et d'outiller tous les acteurs de la réussite scolaire sur cette réalité;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire représentent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de cet enjeu primordial et qu'elles seront ponctuées de plusieurs activités dans la communauté madelinienne;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de déclarer les journées incluses entre le 11 et le 22 février 2019 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;

d'appuyer le Groupe Persévérance scolaire et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage et la conciliation travail-étude – dont les acteurs de l'éducation, de la politique, du développement social, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire des Îles-de-la-Madeleine une communauté persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 février 2019

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

CM1902-1237

Autorisation d'appel d'offres – Travaux de construction – Projet : Centre de services publics et rénovation de garages

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire avait confirmé, en 2016, l'admissibilité du projet « Centre de services publics et rénovation de garages » au programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour au minimum 65 % du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE ce projet municipal a été transféré au nouveau programme du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : Réfection et construction d'infrastructures municipales (RÉCIM);

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a fixé au 31 mars 2019 la date limite pour recevoir les coûts des travaux inhérents à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des travaux prévus et que les plans et devis de construction seront prêts d'ici la fin février 2019;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder au lancement d'un appel d'offres pour les travaux de construction relatifs à ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres de construction relativement aux travaux prévus dans le cadre du projet RÉCIM (n° 558072) « Centre de services publics et rénovation de garages »;

d'autoriser le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean Hubert, à signer tout document requis à cette fin.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM1902-1238

Avis de motion – Règlement n° CM-2019-03 sur la rémunération des élus et autres conditions de travail

Le conseiller, M. Richard Leblanc, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement sur la rémunération des élus et autres conditions de travail.



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 février 2019

No. de résolution
ou annotation

CM1902-1239

Dépôt du projet de règlement n° CM-2019-03 sur la rémunération des élus et autres conditions de travail

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération avait adopté en 2007 le Règlement n° A-2007-05 sur la rémunération des élus et autres conditions de travail;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime souhaite revoir ce règlement afin de tenir compte des nouvelles règles fiscales relatives à la rémunération des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté au conseil et est déposé en cours de séance conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime prenne acte du dépôt du projet de règlement n° CM-2019-03.

CM1902-1240

Adoption du Règlement d'imposition n° CM-2019-01 décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2019

ATTENDU QUE le conseil a adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre dernier, le budget de la Municipalité et de Communauté maritime pour l'exercice financier 2019;

ATTENDU les dispositions spécifiques à la Loi sur les cités et villes et de la Loi sur la fiscalité municipale relatives à l'imposition de taxes et tarifs;

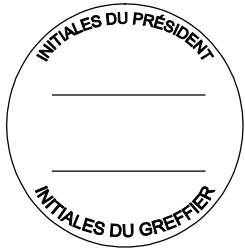
ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire de la Communauté maritime du 21 janvier 2019;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 février 2019

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement n° CM-2019-01 intitulé « Règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année 2019 »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

CM1902-1241

Adoption du Règlement n° CM-2019-02 amendant les règlements d'emprunt n^{os} A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement d'imposition annuel n° CM-2019-01

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire de la Communauté maritime du 21 janvier 2019;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement numéro CM-2019-02 intitulé « Règlement amendant les règlements d'emprunt n^{os} A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement d'imposition annuel n° CM-2019-01 »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

AFFAIRES DIVERSES

CM1902-1242

Nomination d'un procureur suppléant – Cour municipale des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QU' en vertu du décret numéro 548-2011, le gouvernement du Québec a permis l'établissement d'une cour municipale sur le territoire de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 février 2019

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de l'article 9 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine est désignée sous le nom « Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine »;

CONSIDÉRANT QUE les procureurs désignés pour agir devant la cour municipale des Îles-de-la-Madeleine sont Me Pierrette Harvey et Me Jean Yanakis, comme procureur suppléant;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de procéder au remplacement du procureur suppléant;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime désigne Me Jean-Étienne Solomon, à titre de procureur suppléant, pour agir, au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, devant la Cour municipale des Îles-de-la-Madeleine;

que le conseil demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales de le désigner également comme procureur substitut pour agir en son nom.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Projet : Centre de services publics et rénovation de garages – Appelle à la vigilance dans le choix de la firme d'architecte à retenir dans le cadre de cet appel d'offres
- ❖ Projet climat – Groupe Écobâtiment – Invitation est faite aux élus pour participer au lancement des fiches techniques sur la construction écoresponsable qui se tiendra le 21 février prochain, lors d'un 5 à 7, à l'Abri de la Tempête.

CM1902-1243

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 45.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier